

Règlement du CHALLENGE JUNIOR - 2012

Participants : le challenge est ouvert à tout junior détenteurs d'une licence J03 à J13 ou assimilée, de choix GEPL/ORV estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou ORV et aux montures immatriculées à la FRBSE.

Le challenge est interdit aux chevaux sautant en 140cm et plus.

Manches : Participation à au moins 5 Ép. juniors des concours C3A du GEPL indiquées sur les A-P avec la mention « challenge ». Les 7 meilleurs résultats des juniors seront pris en compte.

Le cavalier peut participer avec 3 montures max. dans chaque Ép. « junior ». Seuls les points de la meilleure paire seront pris en considération.

Répartition des points : -les points sont attribués en fonction de la place obtenue lors de l'épreuve stipulée à l'A-P.
1^{er} =50, 2^{ème}= 48, 3^{ème}= 47, ... 49^{ème} et suivants = 1, E ou A = 0.

Rem : en cas d'égalité, il sera tenu compte du nombre de participation aux épreuves, puis du nombre de première place, de seconde place, etc...

Rem : Dans un souci d'ouverture, les concurrents juniors sont autorisés à participer également aux challenges C3 et « poneys », ainsi qu'au critérium junior, pour autant qu'ils y participent et qu'ils satisfassent aux conditions du dit challenge.